

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR
LES PROCEDURES DOUANIERES****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Description du service	Initier des actions de formation ou de renforcement de capacité sur les procédures en vigueur selon les dispositions du code des douanes et de la réglementation douanière.
Cible	Externe privé/externe public
Porteur du service	Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé / Gestion relation clientèle
Service exécutant	Direction de la Formation et de la documentation
Services contributeurs	DRC/DARRV /DED/DSA/DRE/DSDPSS/GIRA/UMIR tous les autres services
Mode opératoire	Rencontre/atelier/interview/séminaire/visite/salons/foires....
Livrable	Rapport de formation – support et matériel de formation/ rapport d'évaluation des formations / support médiatique...
Objectif	Améliorer les connaissances sur des importateurs sur les procédures douanières /renforcement de capacité/information réglementaire / vulgarisation règlementaire.....
Catégorie du bénéficiaire	Gros importateur/Moyen importateur/ Petit importateur/Occasionnel
Frais de service	Aucun/à définir/fixe selon barème
Risques de non-exécution	Contraintes de ressources humaines/ contraintes de ressources financières/contraintes de ressources logistiques/ contraintes de ressources en matériels techniques/contrainte de ressources en compétences techniques.
Base légale	Circulaire portant organisation et attribution des services de la DGD /Procédures /textes règlementaires
Conditions d'éligibilité au service	Aucune Critère 1 Critère 2 ...
Condition d'exécution du service	Aucune Minimum du nombre de participants requis Formation initiale requise

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR
LES PROCEDURES DOUANIERES****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Mode d'accès au service	Demande auprès de la DGD <ul style="list-style-type: none">• Par courrier• Par mail• A travers la plateforme TUC Réponse à proposition de la DGD
Disponibilité du service	Restreint (à définir selon le service) Ouvert (Tous les jours durant les heures de service de la DGD)
Délai de réalisation du service	Défini par le service porteur en concertation avec le service exécutant